



Avis de publication d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme

1. Lors de sa séance tenue le 17 novembre 2020, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2020-1133 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville par la modification du Règlement 01-4500 adoptant le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Longueuil*. Ce projet de règlement modifie le plan d'urbanisme de manière à retirer les coefficients d'occupation du sol (COS) maximum autorisés pour les aires d'affectation HA2-097 et CL4-030.

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur longueuil.quebec/reglements ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec, aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 10 décembre 2020
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière de la Ville